

ENQUETE SUR L'EMPLOI DES TRAVAILLEURS HANDICAPES

2009

Une étude sur l'emploi des travailleurs handicapés au sein des établissements de la Branche de l'hospitalisation privée sanitaire et médico-sociale à statut commercial a été impulsée fin 2008 au niveau de la Branche. L'objectif était de réaliser un état des lieux au regard de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (loi du 11 février 2005) et de déterminer les champs d'actions prioritaires.

Quelques repères :

Les questionnaires ont été adressés par courrier mi-février 2009, avec une date de retour programmée au 6 mars, à :

- 2861 Directions
- 2507 CHSCT (ou à défaut les Délégués du Personnel).

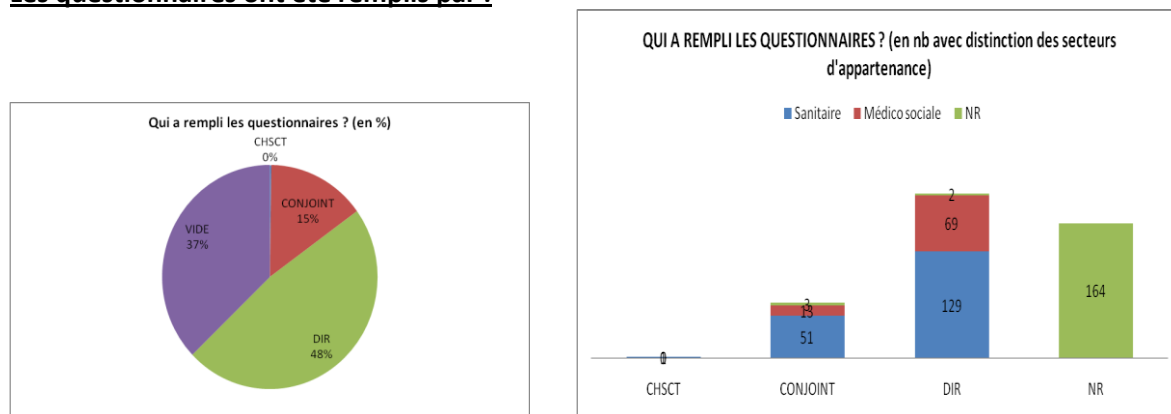
Les retours :

- Au 11 mars, 278 enquêtes ont été réceptionnées.
- 292 enquêtes ont été reçues après cette date.

Ainsi, il est noté un pourcentage de réponses par rapport au nombre d'établissements, de près de 20 %.

457 retours d'enquête ont pu faire l'objet d'une analyse, en fonction des délais de réception, sur les 570 reçues.

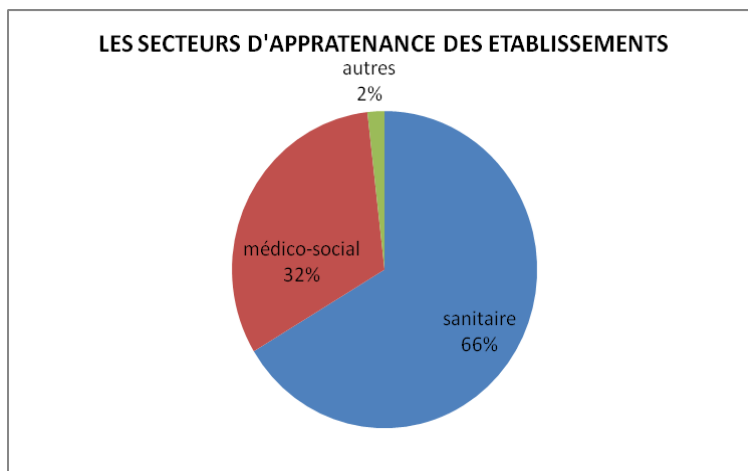
Les questionnaires ont été remplis par :



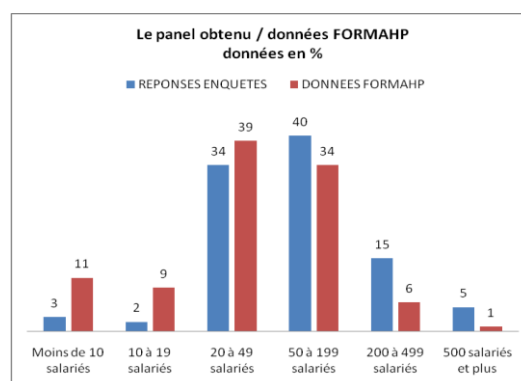
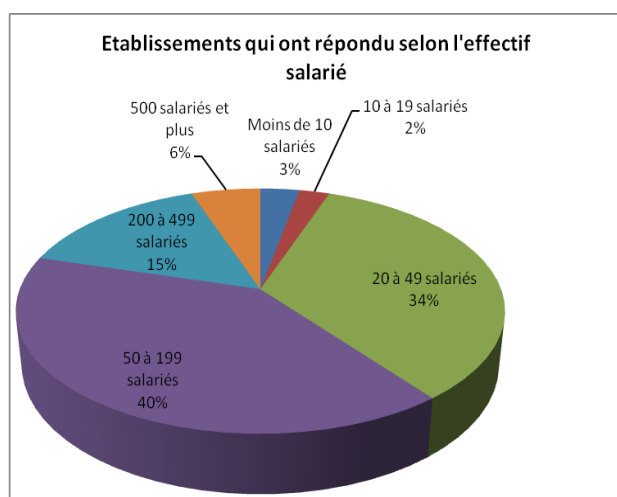
Aussi, près de la moitié des questionnaires, au vue du panel recueilli, ont été remplis par la Direction, 15 % conjointement par la CHSCT et la Direction. Il est à noter que deux Directions ont précisé avoir l'intention de le présenter en CHSCT (date hors délai).

Caractéristiques des établissements qui ont répondu :

- Sur les réponses obtenues, **66% des établissements relèveraient du secteur sanitaire**. Ce dernier serait donc surreprésenté par rapport au chiffre de 52 %, inscrit dans le rapport d'activité de FORMAHP de 2007-2008. En effectif, le secteur représente 90% des réponses.

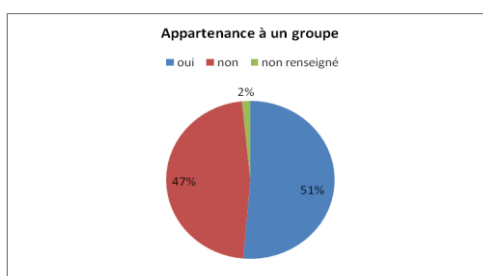


- **Les effectifs** : 96 % de réponses obtenues.



La courbe de répartition des établissements qui ont répondu, selon les effectifs salariés, est presque identique aux proportions relevées dans le rapport d'activité de FORMAHP de 2007-2008. Ce sont les établissements de moins de 20 salariés qui seraient sous-représentés.

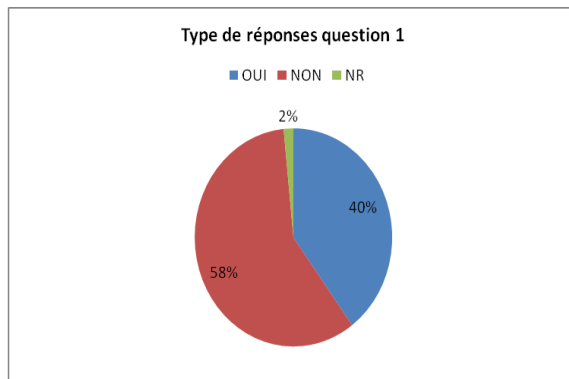
- **Appartenance à un groupe** : la proportion des établissements appartenant à un groupe est de 51%.



Les travailleurs handicapés dans votre établissement

1. Votre établissement a-t-il reçu des candidatures dans lesquelles le candidat à l'emploi spécifiait qu'il bénéficiait d'une reconnaissance de qualité de travailleur handicapé (RQTH) ?

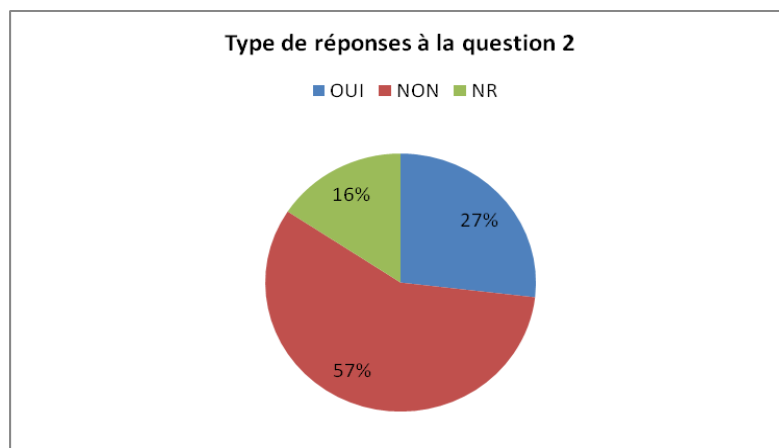
Plus de 98 % de réponses.



Par rapport aux établissements qui ont répondu, pour près de 60% d'entre eux, le candidat à l'emploi ne spécifie pas qu'il bénéficie d'une reconnaissance de qualité de travailleur handicapé.

2. L'embauche d'un travailleur handicapé a-t-elle été accompagnée par une aide financière ?

84 % de réponses.



Pour près de 70% des établissements qui ont répondu, l'embauche d'un TH n'a pas été accompagnée par une aide financière.

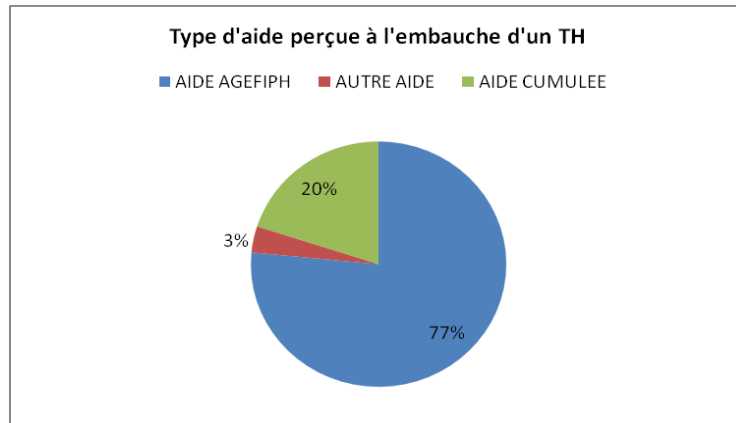
Un établissement ne pouvait répondre dans la mesure où aucune embauche n'était à relever.

- **Part des établissements qui ont reçu une aide financière :**

118 établissements ont bénéficié d'une aide financière. Trois d'entre eux sont retirés de l'analyse (aucune réponse par la suite).

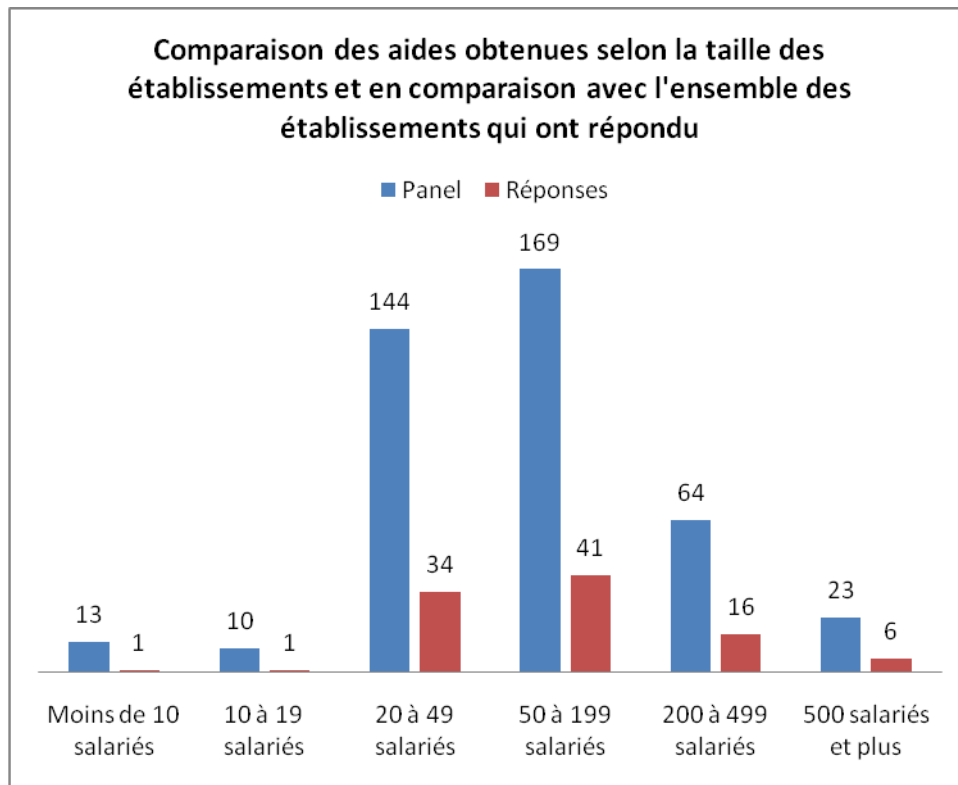
Aussi, sur les 115 établissements considérés, ce qui représente près de 30 % des établissements du panel global, les aides ont été reçues de l'AGEFIPH pour la quasi totalité (près de 97%). Seulement 4 établissements ont reçu une aide uniquement d'un autre organisme que l'AGEFIPH.

20% des établissements ont cumulé une aide de l'AGEFIPH avec celle d'un autre organisme.



- **Le montant des aides de l'AGEFIPH va de 225 € à 15 000 €.**

Type d'établissement	Aide de moins de 1600 e	Aide de 1600€	Aide de 1601 € à 5000 €	Aide de 5001 € à 10000 e	Aide de plus de 10000€	Non renseigné	TOTAL
Moins de 20 salariés						2	2
De 20 à 49 salariés	3	12	7	5	1	6	34
De 50 à 199 salariés	2	18	9	4	2	6	41
De 200 à 499 salariés	0	5	4	5	1	1	16
500 salariés et plus	0	1	0	2	0	3	6
NON RENSEIGNE	0	6	3	0	1	0	10
TOTAL	5	42	23	16	5	18	109



Réponse particulière : un établissement perçoit une aide de « 3000€/bénéficiaire pour l'insertion ».

- **Les autres aides**

Concernant les autres aides, les montants ne sont pas précisés. Les types d'aides mentionnées : CIRMA, ASSEDIC, CIE, PRIME INITIATIVE EMPLOI.

3. **Votre établissement emploie-t-il des travailleurs handicapés ?** Oui Non

Plus de 75% des établissements emploient des travailleurs handicapés.

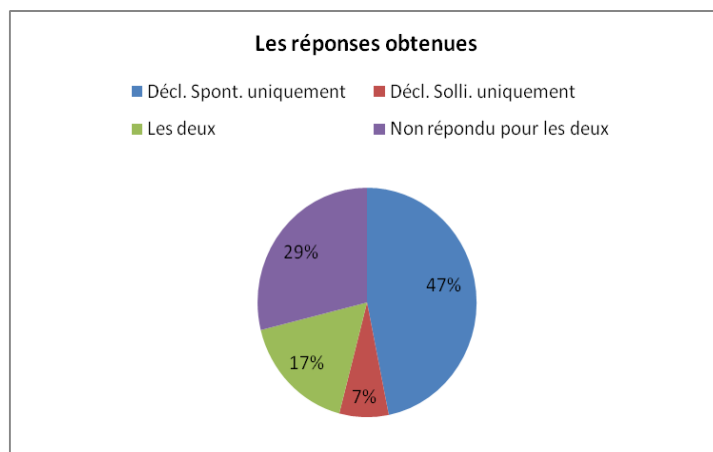
4. Comment avez-vous eu connaissance du handicap des salariés ci-dessus ?

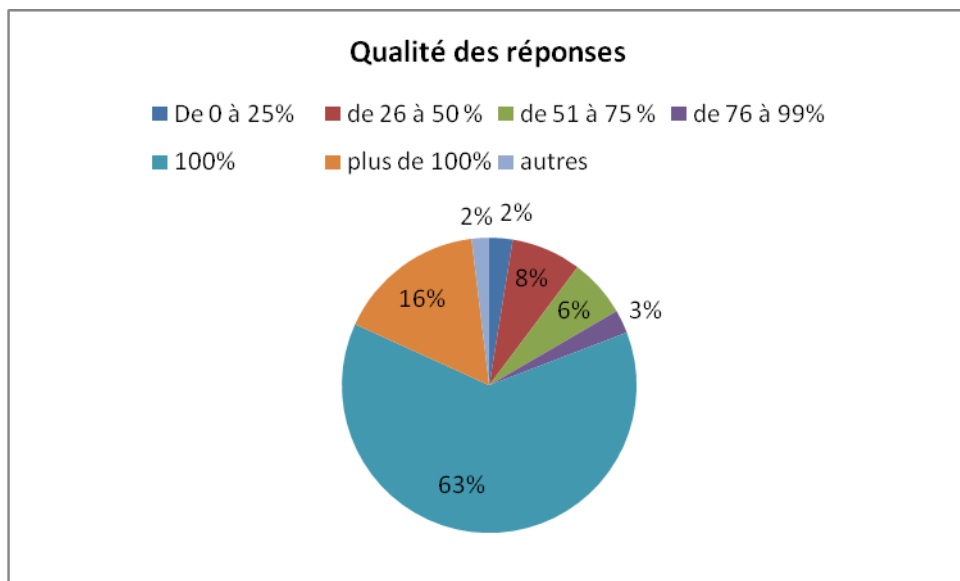
déclaration(s) spontanée(s) Nombre :

déclaration(s) sollicitée(s) Nombre :

• **Les réponses obtenues :**

	Décl. Spont. uniquement	Décl. Solli. uniquement	Les deux	Non répondu pour les deux	TOTAL
De 0 à 25%	0	3	5	*	8
de 26 à 50 %	6	3	15	*	24
de 51 à 75 %	7	1	12	*	20
de 76 à 99%	1	0	7	*	8
100%	163	22	11	*	196
plus de 100%	29	0	22		51
autres	1	3	3	*	6
TOTAL	205	32	75	127	





Aussi, sur les 93% des réponses obtenues, près de 63 % n'ont observé que des déclarations spontanées.

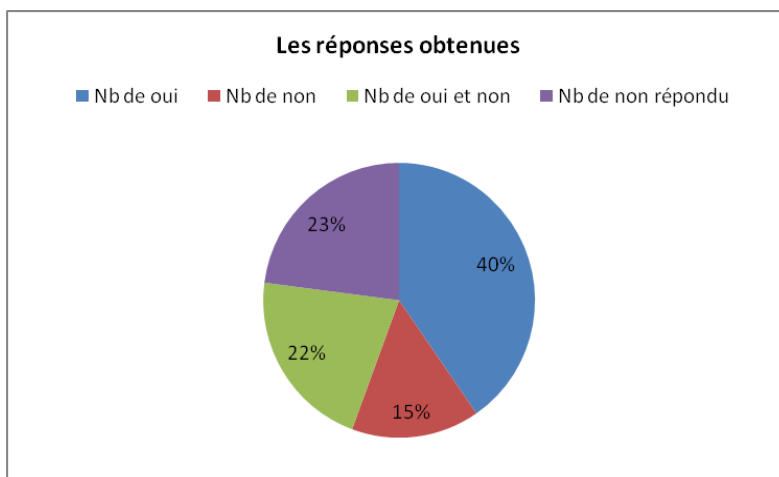
5. Le handicap était-il présent au moment de l'embauche de ce(s) salarié(s) ?

Oui

Non

Si Oui, nombre de personnes :

Si Non, nombre de personnes :



Sur les plus de 70 % d'établissements qui ont répondu, pour plus de 63%, le handicap était majoritairement présent au moment de l'embauche de leur(s) salarié(s).

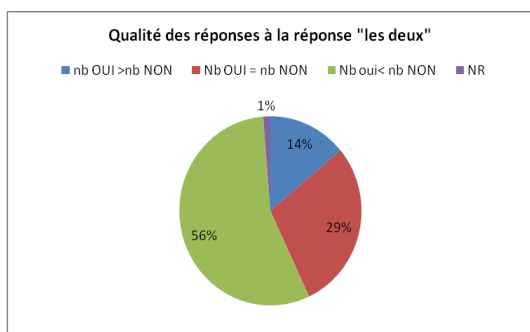
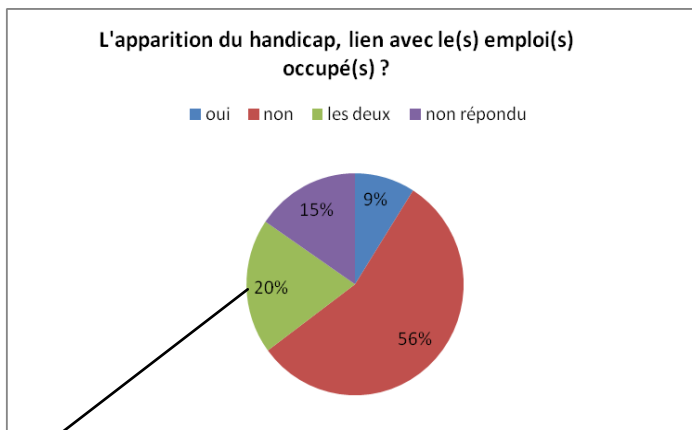
6. L'apparition du handicap a-t-elle un lien avec le(s) emploi(s) occupé(s) ?

Oui

Non

Si Oui, nombre de personnes :

Si Non, nombre de personnes :



Sur les 91% de réponses obtenues, la plupart des établissements (79% d'entre eux), renvoie que l'apparition du handicap n'a majoritairement, sur l'ensemble des emplois occupés, pas de lien avec le dit emploi.

LE MAINTIEN DANS L'EMPLOI DES TRAVAILLEURS HANDICAPES

7. Le handicap d'un de vos salariés a-t-il nécessité des actions de maintien dans l'emploi ?

Oui Non

Si oui,

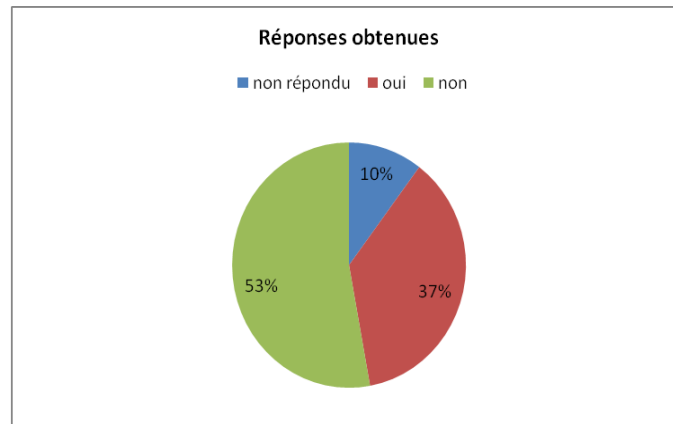
Pour combien d'entre eux :

Avec aménagement de poste de travail :

Oui Non

Nécessitant un changement de classification ou de filière :

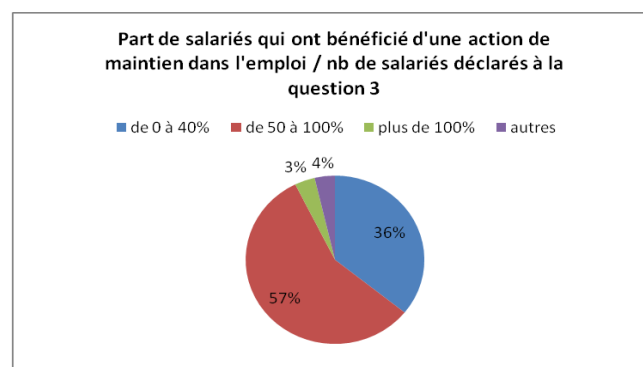
Oui Non



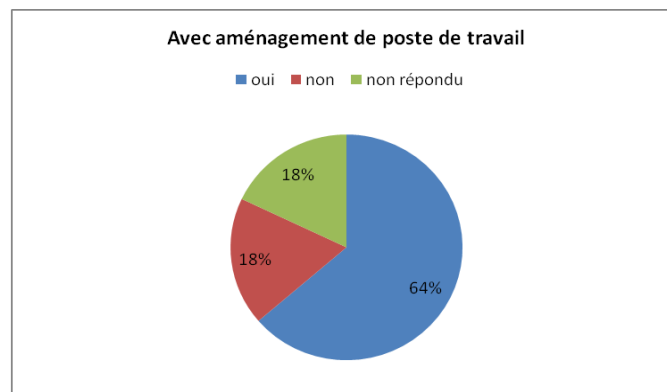
Pour la majeure partie des établissements qui ont répondu, le handicap d'un de leurs salariés a nécessité des actions de maintien dans l'emploi. Ceci concernerait presque uniquement des établissements de plus de 20 salariés.

Pour plus de 61% des établissements concernés, ces actions ont concernés 1 à 2 salariés. (Les nombres déclarés allant de 1 à 11).

En référence aux nombres de salariés déclarés en question 3, nous pouvons constater que ces actions de maintien dans l'emploi semblent concerner la majeure partie des travailleurs handicapés présents dans les établissements.

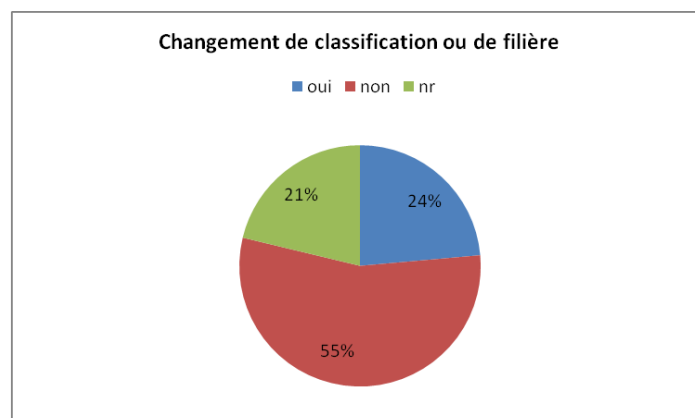


- **Actions de maintien dans l'emploi et aménagement de poste de travail**



Pour près de 64% des établissements qui répondent avoir mis en œuvre des actions de maintien dans l'emploi, celles-ci ont nécessité des aménagements de poste de travail.

- **Changement de classification et de filière**



Pour près de 55% des établissements qui répondent avoir mis en œuvre des actions de maintien dans l'emploi, celles-ci ont nécessité des changements de classification ou de filière.

Un peu plus de 14 % des établissements qui répondent avoir mis en œuvre des actions de maintien dans l'emploi, cumulent des aménagements de poste de travail avec des changements de classification et de filière.

8. Si le maintien en emploi d'un travailleur handicapé a nécessité un aménagement de poste :

Quel en était le coût ?

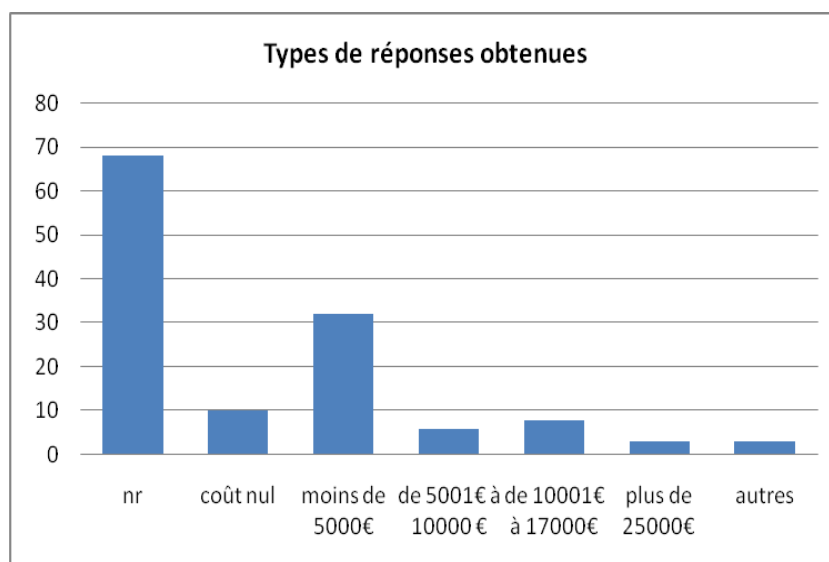
Avez-vous perçu une aide financière de l'AGEFIPH ? Oui Non

Si oui, quel en était le montant ?

Avez-vous perçu d'autres aides financières ? Oui Non

Si oui, de quel(s) organisme(s) et quel en était le montant ?

• **Le coût**



Sur les 135 établissements qui répondent avoir mis en place des aménagements au poste de travail, soit près de 30% des établissements du panel de l'étude, plus de 50% ne donnent pas d'indication de coût.

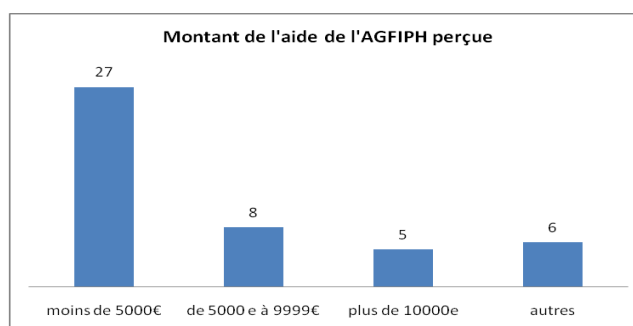
Pour près de 24% d'entre eux, le coût était de moins de 5000€.

Deux réponses spécifiques : « une embauche à 0.5 ETP en plus », « un dossier en cours ».

• **Aide de l'AGEFIPH**

Près de 22 % des établissements pour lesquels le maintien dans l'emploi a nécessité un aménagement de poste de travail, annoncent avoir reçu une aide de l'AGEFIPH.

4 établissements ne précisent pas le montant perçu.



Réponse spécifique : 750€/trimestre.

- **Les autres aides financières**

Seulement 6 établissements auraient bénéficié d'une aide autre que celle de l'AGEFIPH.

Les réponses obtenues :

- Aides de 5000€ et de 10000 €
- Pas de coût noté : « en interne et gratuit », « pas de coût, aménagement des tâches de travail », « mission handicap service interne au groupe ».

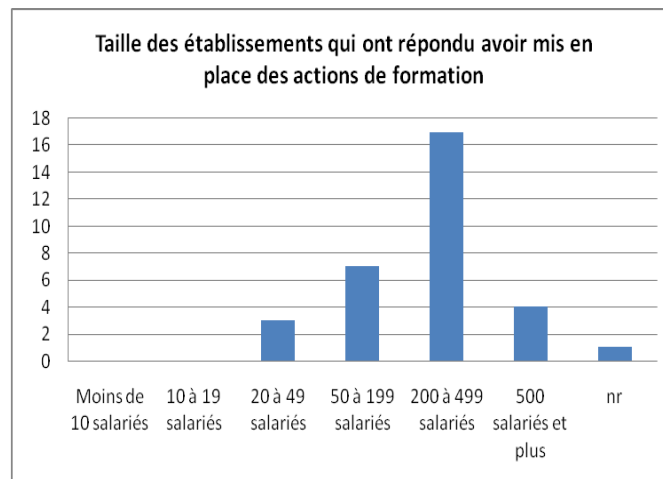
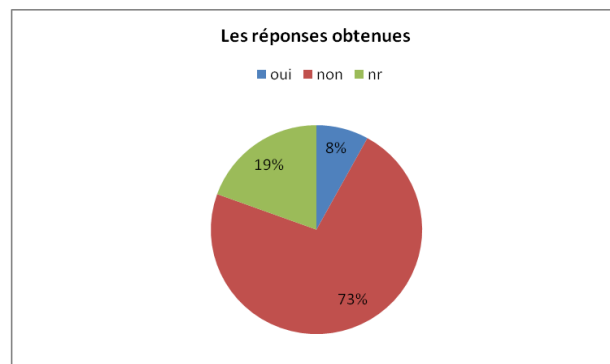
9. Le maintien dans l'emploi a-t-il nécessité une formation spécifique ?

Oui Non

Si oui,

Intitulé de la formation :

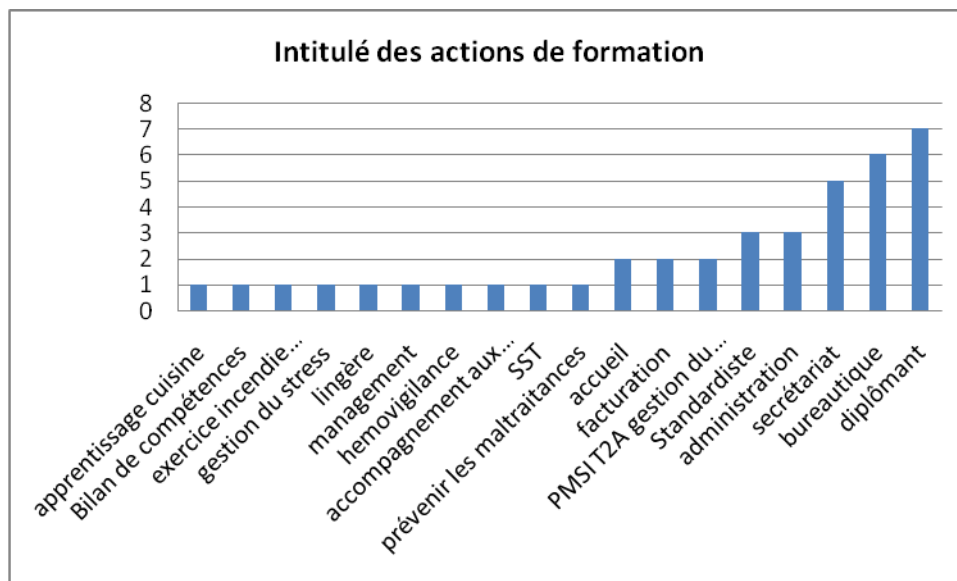
Nombre d'heures de formation :



8% des établissements qui ont répondu au questionnaire précisent que le maintien dans l'emploi a nécessité une formation spécifique. La majeure partie de ces établissements ont de 200 à 499 salariés.

Parmi ces établissements, 5 précisent 2 actions de formation, 2 autres, 3 actions.

- **Les intitulés des actions de formation**

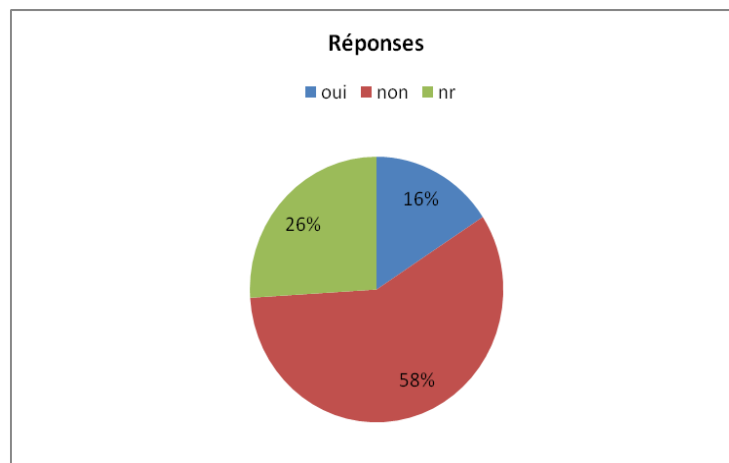


Au niveau des formations diplômantes, nous pouvons relever : prépa concours IDE, AMP, BP JEPS Animation Sociale, BEP compta, Brevet métiers du secrétariat et BTS diététique, Agent administratif d'entreprise

Pour les formations courtes, 5 formations ont duré plus de 100h, 14, moins de 100h.

10. Avez-vous été amené à vous séparer d'un travailleur handicapé ? Oui Non

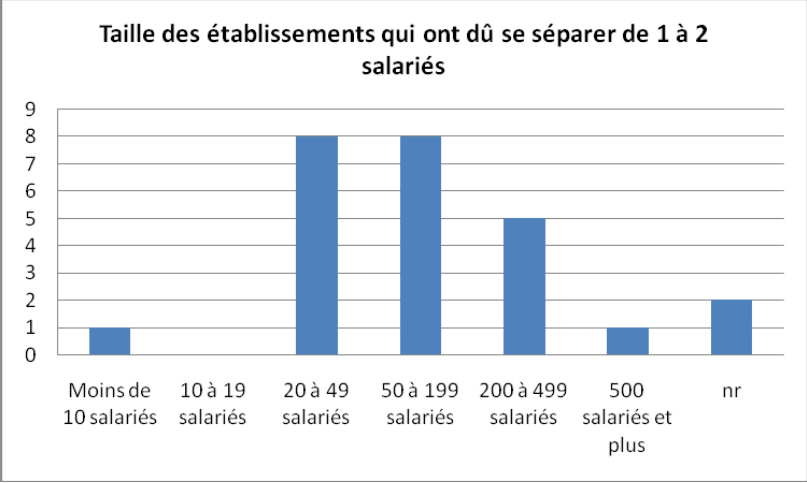
Si oui, nombre de personnes :



58% n'auraient pas eu à se séparer d'un travailleur handicapé.

Parmi les 26% qui, au contraire, ont dû se séparer d'un travailleur handicapé, pour la quasi totalité cela concernait un à deux salariés.

Ci-dessous la taille de ces établissements :

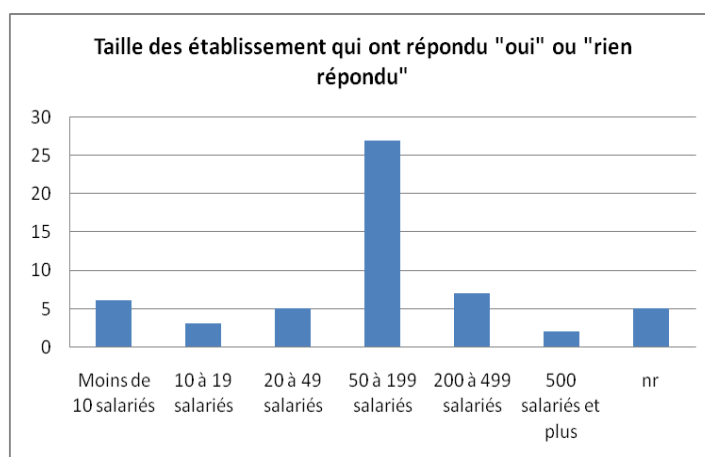


SENSIBILISATION AU HANDICAP

11. Seriez-vous prêt à accueillir dans votre établissement un étudiant stagiaire en situation de handicap, qu'il soit issu ou non d'une école spécialisée :

- Oui Non

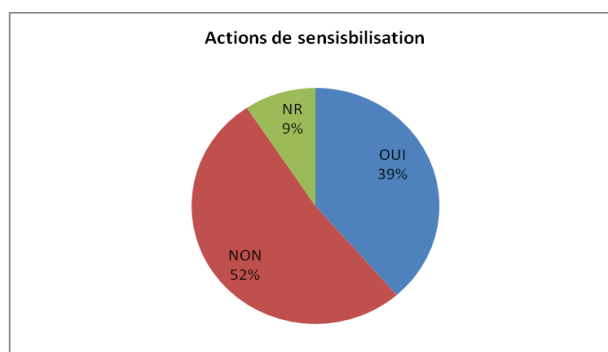
Près de 81 % des établissements qui ont répondu au questionnaire, seraient prêts à accueillir un étudiant stagiaire en situation de handicap, soit plus de 91% des établissements qui ont répondu à la question.



12. Votre établissement a-t-il réalisé des travaux de sensibilisation ou de prévention au handicap :

- Sensibilisation : Oui Non
- Prévention : Oui Non
- En collaboration avec les instances représentatives du personnel : Oui Non

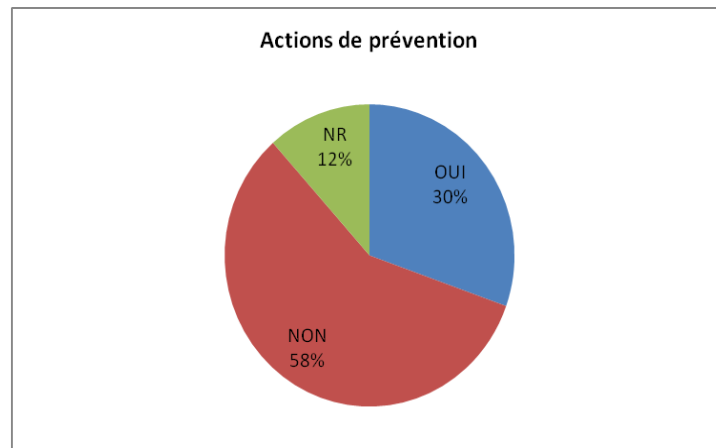
• Sensibilisation



Plus de 90% des établissements qui ont réalisé des actions de sensibilisation (39% de l'ensemble des établissements qui ont répondu), seraient prêts à accueillir un étudiant stagiaire en situation de handicap.

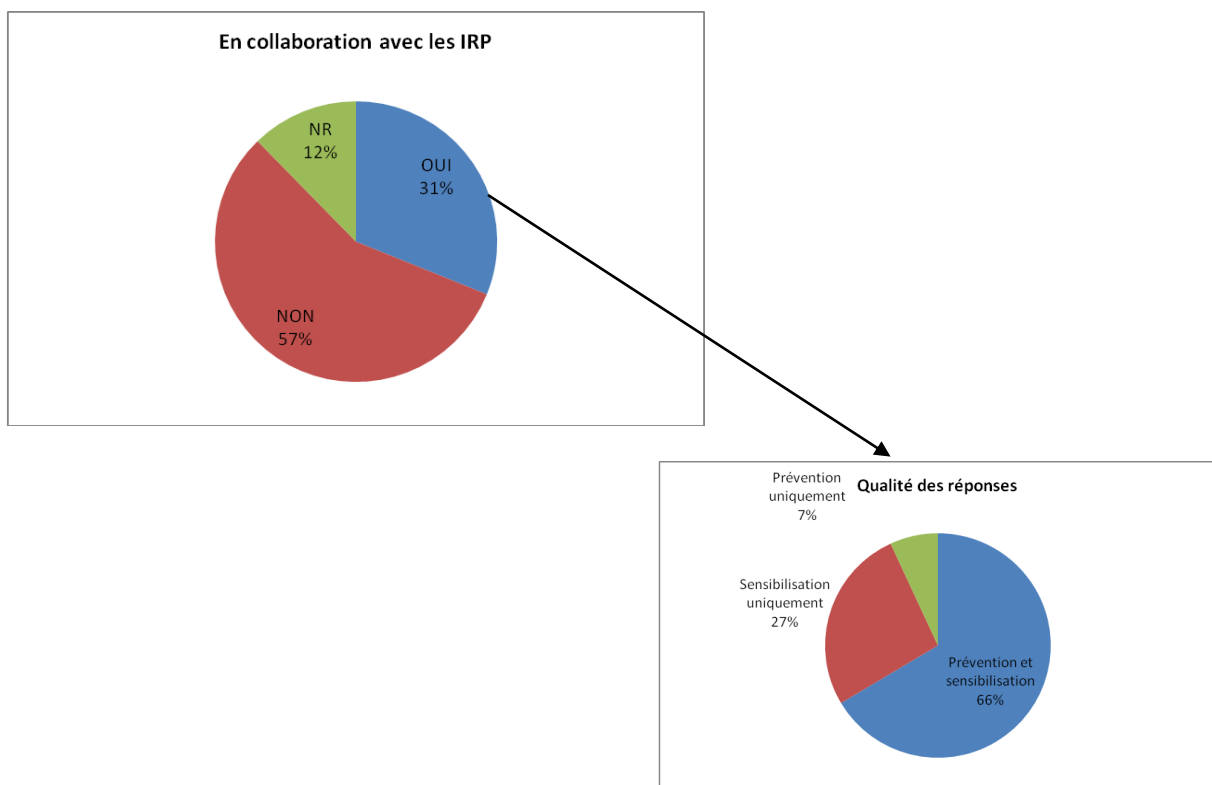
Les 52% d'établissements qui n'auraient pas réalisé d'actions de sensibilisation, seraient prêts, néanmoins, à plus de 81% d'entre eux, à accueillir un étudiant stagiaire en situation de handicap.

- **Prévention**



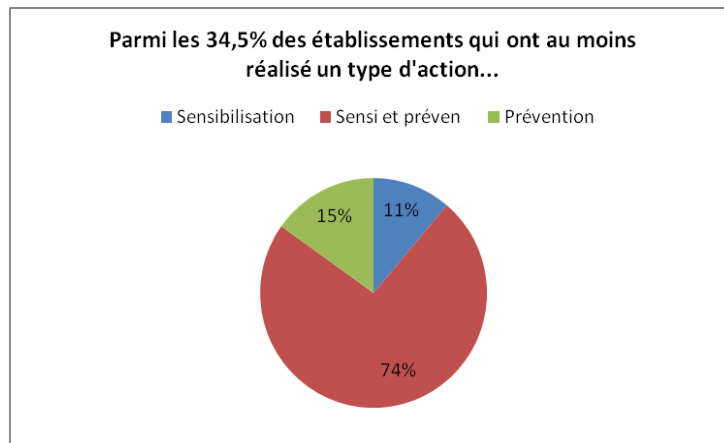
Les établissements qui ont réalisé des actions de prévention, seraient prêts, à plus de 90 %, à accueillir un étudiant stagiaire en situation de handicap. 83% d'entre eux, ont aussi réalisé des actions de sensibilisation.

- **En collaboration avec les instances représentatives du personnel**



Parmi les établissements qui ont travaillé en collaboration avec les IRP, pour la grande majorité d'entre eux, cela a consisté à mettre en œuvre des actions de sensibilisation et de prévention (66%).

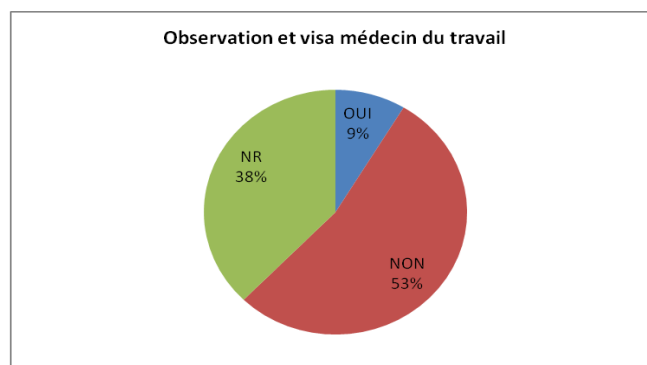
- **Croisement des réponses**



Près de 35% des établissements du panel de l'enquête ont réalisé soit une action de prévention, soit une action de sensibilisation, ou les deux (74%).

Plus de 61% de ces établissements ont mis en œuvre ces actions en collaboration avec les IRP.

Observations et visa du questionnaire par le médecin du travail ? Oui Non

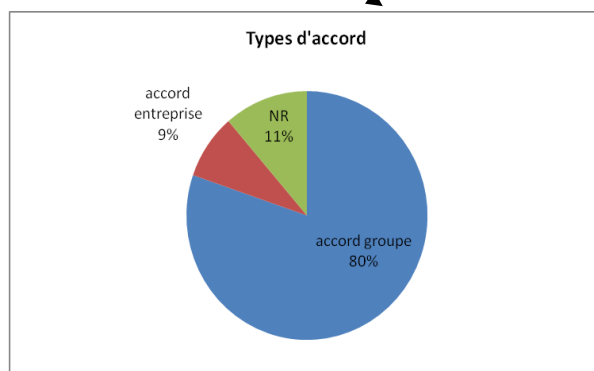
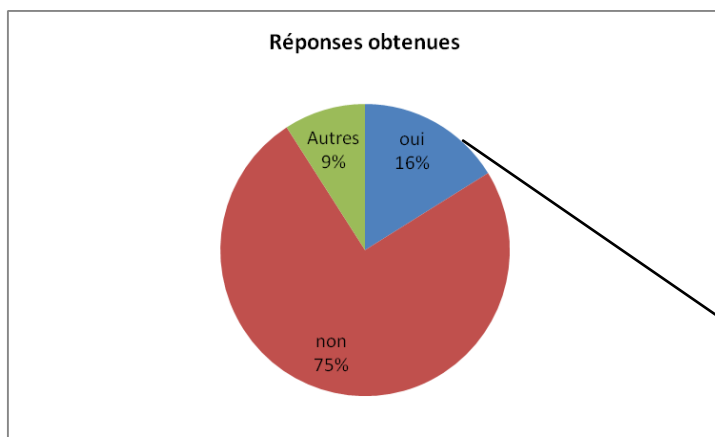


Un établissement ne rencontrait pas le médecin du travail dans le temps imparti.

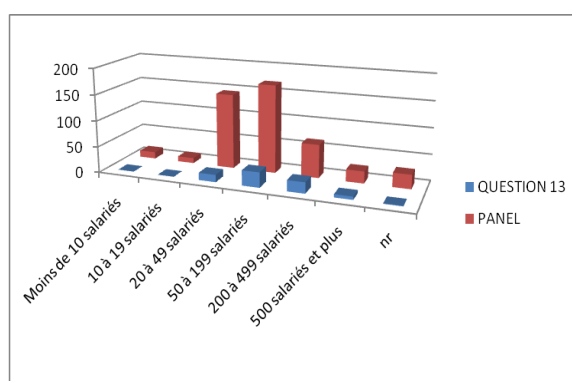
LES ALTERNATIVES A L'EMPLOI DIRECT DE TRAVAILLEURS HANDICAPES

13. Votre établissement est-il concerné par un accord collectif sur l'emploi des travailleurs handicapés ? Oui Non

Si oui, s'agit-il d'un Accord groupe ? Accord entreprise ?



Plus des trois quart des établissements ne sont pas concernés par un accord. Pour les 16 % concernés, à 80% il s'agit d'un accord groupe.



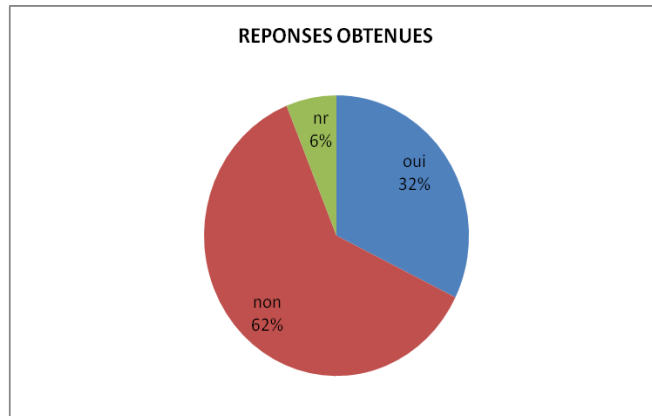
Seuls des établissements de plus de 20 salariés sont concernés. Les proportions, en termes de taille d'établissements, suivent à peu près la même courbe que celles relatives au panel de l'enquête.

14. Votre établissement a-t-il recours au secteur protégé (E.A. ou E.S.A.T.)?

Oui

Non

Si oui, dans quelles activités :

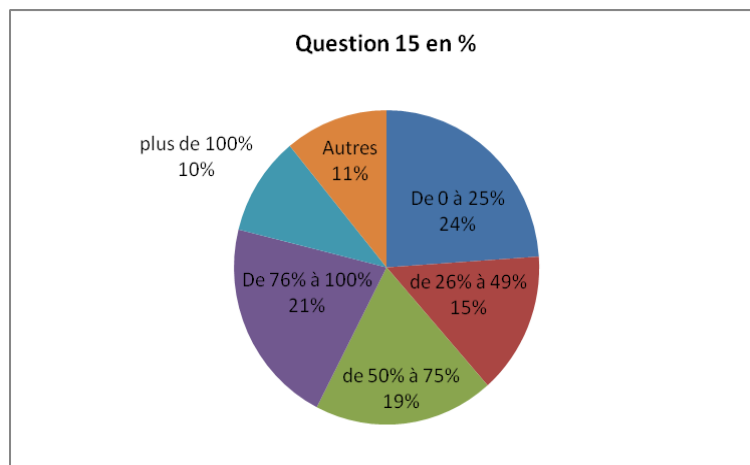
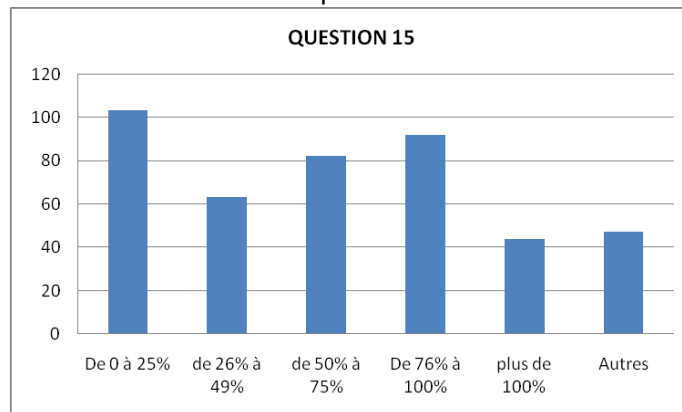


Les activités : principalement l’entretien et l’aménagement des espaces verts, ou des locaux, papeterie, fournitures de bureau, blanchisserie, lingerie, prestations de services.

15. Quel nombre d’unités bénéficiaires doit embaucher votre établissement (ETP) :

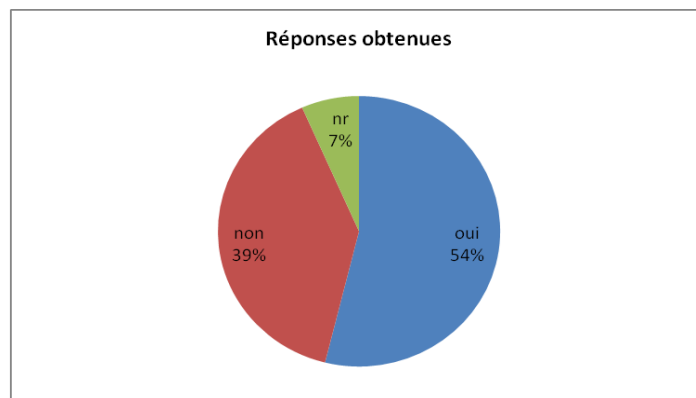
A quelle hauteur a-t-il honoré son obligation (en ETP) ?

Un peu moins de 90% des établissements ont répondu.



16. Votre établissement verse-t-il une contribution à l'AGEFIPH ? Oui Non

Si oui, montant versé en 2008 :



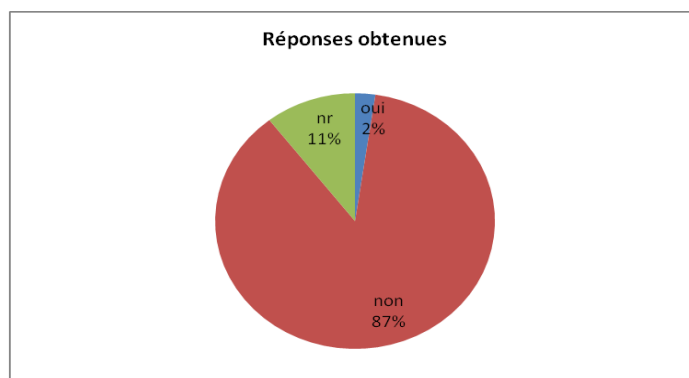
La moyenne du montant reçu par établissement : plus de 15 000€.

17. Votre établissement a-t-il recours à des intérimaires qui sont en situation de handicap ?

Oui Non

Si oui, dans quelle proportion ?

Pour quels métiers ?



Parmi le panel des établissements qui ont répondu à l'enquête, 2% auraient recours à des intérimaires.

Les métiers cités : IDE, AS, facturation, Kiné.

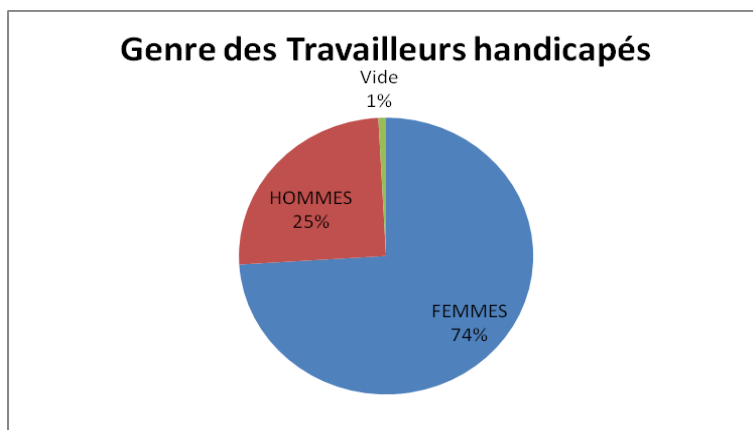
LES TRAVAILLEURS HANDICAPES : question 3

Les données recueillies à travers les questionnaires remplis par les établissements et celles fournies par un groupe ont été fusionnées pour cette question.

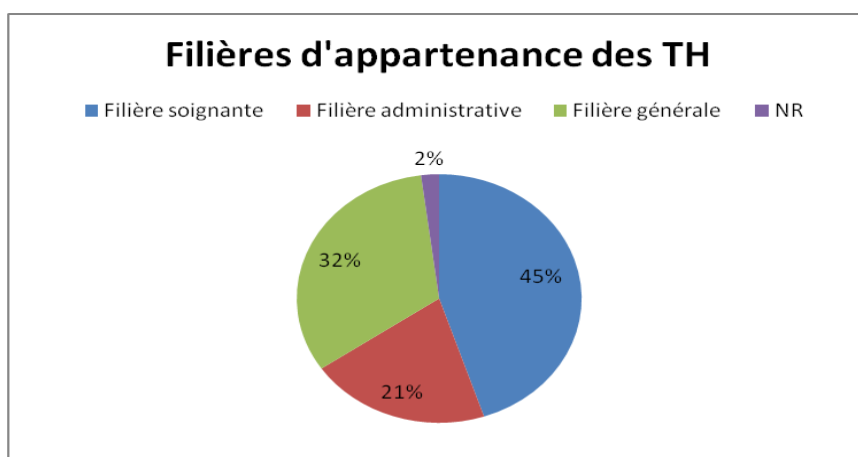
1416 travailleurs handicapés ont été recensés.

- **Sexe, âge et filières d'appartenance**

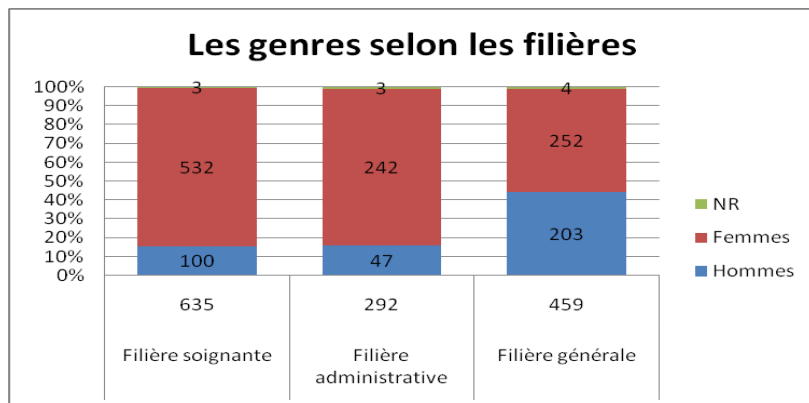
Les établissements ont déclaré que plus de 74 % des travailleurs handicapés étaient des femmes. La part des femmes s'avère inférieure de plus de 10 points par rapport aux données du rapport d'activité 2007-2008 de FORMAHP relativement aux salariés recensés en 2007.



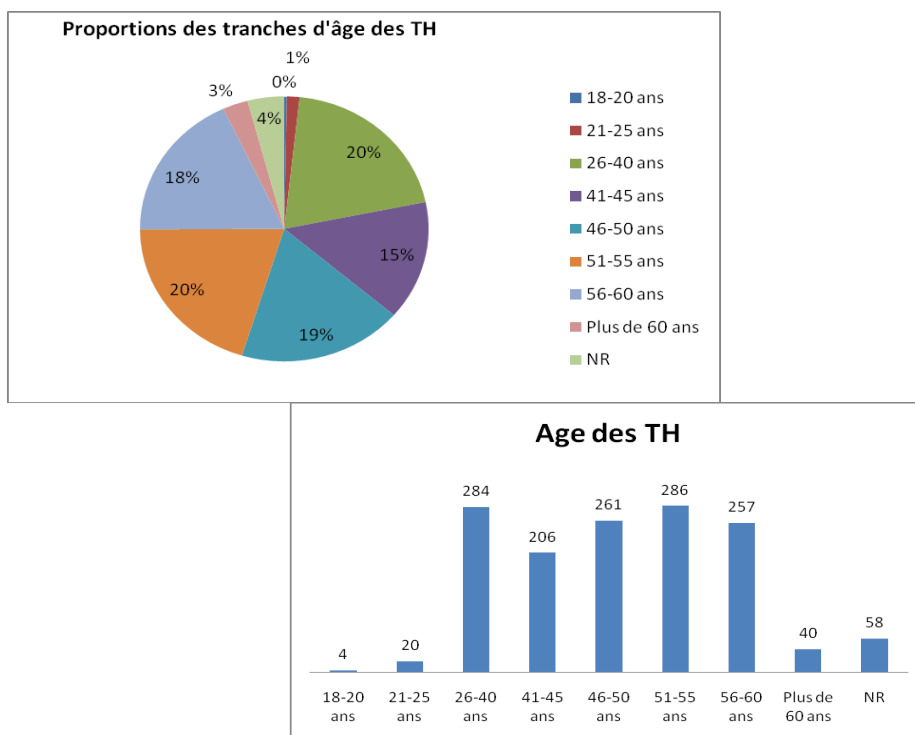
Près de 45% des travailleurs handicapés recensés au niveau de l'étude relèvent de la filière soignante.



Parmi les réponses obtenues, c'est dans les filières administrative et soignante que peut être relevée la part de femmes la plus importante (près de 85%).
 Nous relevons près de 55 % de femmes dans la filière générale.



41 % des salariés travailleurs handicapés recensés ont plus de 50 ans.



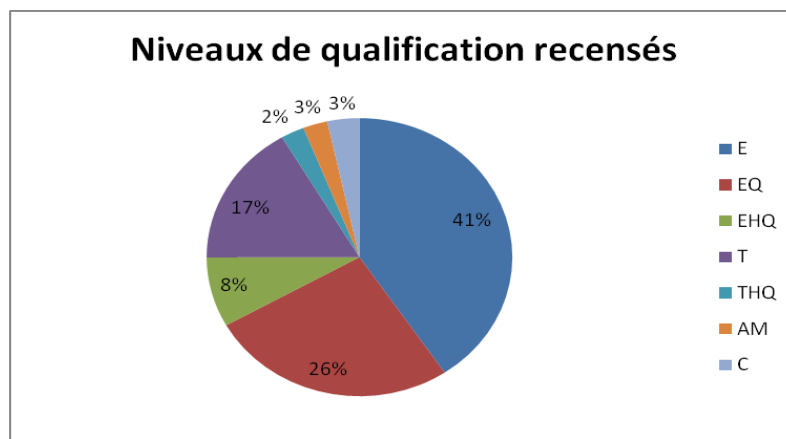
- **Types de contrat**

95 % des Travailleurs handicapés sont en CDI.

Types de contrats	Nb de TH
CDI	1340
CDD > 6 MOIS	43
CDD DE 6 MOIS	3
CDD < 6 MOIS	15
CDD DUREE NR	3
NR	12

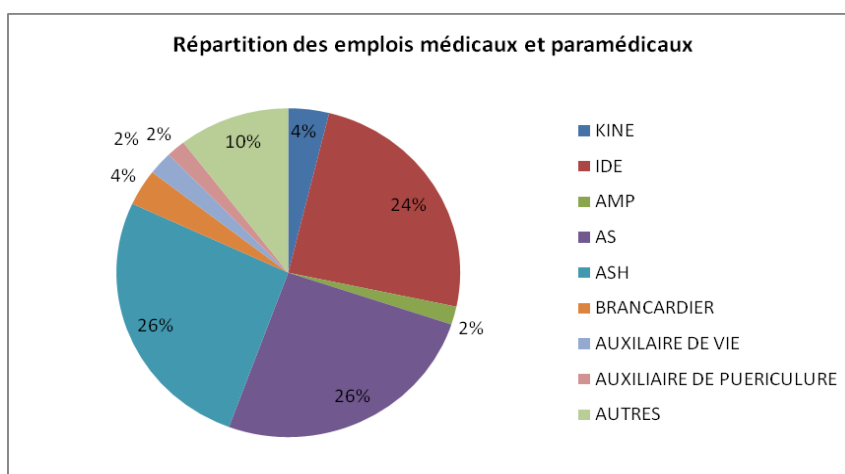
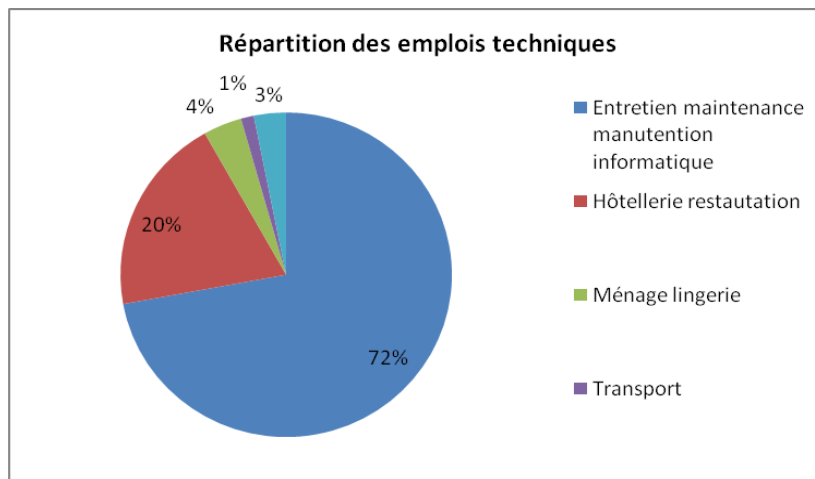
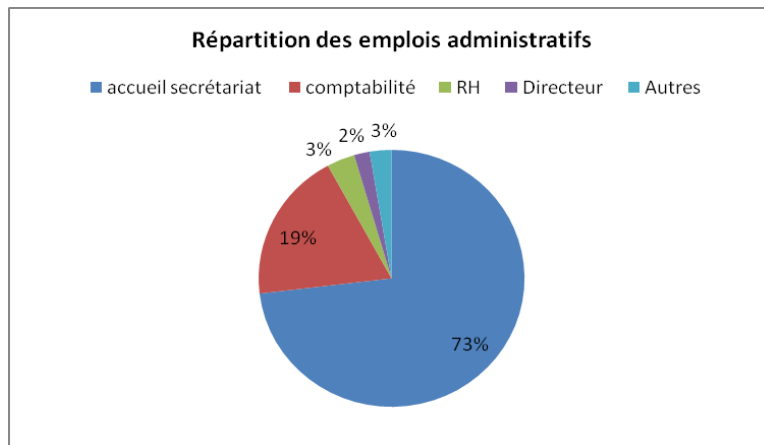
- **Les niveaux de qualification**

Les niveaux de qualification ont été identifiés pour 67 % des travailleurs handicapés recensés au niveau de l'enquête. Dans ce panel, 85 % des travailleurs handicapés sont employés, employés qualifiés ou employés hautement qualifiés.



- **Les emplois occupés**

Plus de 50 % des emplois occupés sont ceux de ASH et AS, autour de 14 %, IDE (13%), techniciens et secrétaires, aux environs de 7%.



Les personnels administratifs et techniques sont surreprésentés par rapport aux données recueillies au niveau du rapport d'activités de FORMAHP 2007-2008.

	données enquête	données FORMAHP*
Personnels administratifs	18,6	13,9
Personnels technique	22,5	10,5
Aides soignants	14,1	21,1
AMP	1	2,4
IDE /dont 14 cadres de santé, Infirmières référentes, surveillantes générales	12,8	22
Infirmiers spécialisés	0,8	4,7
Sage femmes DONT 1 RESP	0,6	1,4
Médecins	0,6	1,7
Psychologue	0	0,9
Animateurs	0,6	0,5
Kiné	2,1	0,8
Manip radio dont 1 chef	0,1	0,4
Autres personnels paramédicaux	22,7	19,3
Autres personnels /NR	3,5	0,4
Total	100	100

* états financiers et statistiques 2007- rapport activités FORMAHP 2007-2008

